

Villes (de plus de 10 000 habitants)	Nombre d'habitants	Taxe habitation 2013	Montant moyen*	Taxe foncière 2007	Taxe foncière 2013	Evolution 2007 - 2013
Arpajon	10 564	11,78 %	515 €	46,78 %	14,74 %	- 68,49 %
Athis-Mons	31 098	18,14 %	690 €	19,74 %	19,74 %	0 %
Brétigny-sur-Orge	23 142	17,90 %	652 €	18,40 %	20,02 %	+ 8,80 %
Brunoy	25 705	15,66 %	905 €	16,43 %	17,25 %	+ 4,99 %
Chilly-Mazarin	18 614	13,91 %	587 €	12,12 %	12,32 %	+ 1,65 %
Corbeil-Essonnes	43 101	17,25 %	503 €	21,53 %	21,10 %	- 2 %
Courcouronnes	14 191	20 %	520 €	26,76 %	40 %	+ 49,48 %
Draveil	28 872	15,30 %	711 €	15,30 %	15,76 %	+ 3,01 %
Epinay-sous-Sénart	12 437	14,16 %	585 €	17,89 %	18,25 %	+ 2,01 %
Epinay-sur-Orge	10 253	17,52 %	810 €	15,10 %	15,55 %	+ 2,98 %
Etampes	22 537	20,25 %	604 €	25,08 %	27,08 %	+ 7,97 %
Evry	53 268	18,70 %	690 €	18,19 %	20,36 %	+ 11,93 %
Gif-sur-Yvette	21 324	16,38 %	1 033 €	16,58 %	18,98 %	+ 14,48 %
Grigny	27 026	25,15 %	544 €	15,63 %	26,31 %	+ 68,33 %
Igny	10 662	16,71 %	798 €	25,44 %	27,37 %	+ 7,59 %
Juvisy-sur-Orge	14 460	16 %	503 €	26,63 %	26,63 %	0 %
Longjumeau	21 448	19,69 %	696 €	18,11 %	18,11 %	0 %
Massy	41 254	14,36 %	580 €	13,86 %	13,86 %	0 %
Menecy	13 580	15,49 %	985 €	15,16 %	15,61 %	+ 2,97 %
Montgeron	23 118	18,34 %	850 €	21,10 %	21,10 %	0 %
Morangis	12 004	14,86 %	720 €	10,02 %	8,89 %	- 11,28 %
Morsang-sur-Orge	21 037	17,98 %	686 €	19,83 %	19,83 %	0 %
Orsay	16 477	17,92 %	1 096 €	21,64 %	33,96 %	+ 56,93 %
Palaiseau	31 204	21,48 %	830 €	17,72 %	17,72 %	0 %
Ris-Orangis	27 535	18,33 %	661 €	21,47 %	22,74 %	+ 5,92 %
Sainte-Geneviève-des-Bois	34 373	17,16 %	584 €	13,84 %	14,90 %	+ 7,66 %
Saint-Michel-sur-Orge	20 379	18 %	676 €	17,80 %	19,80 %	+ 11,24 %
Savigny-sur-Orge	37 452	24,80 %	723 €	14,92 %	15,16 %	+ 1,61 %
Verrières-le-Buisson	15 933	17,02 %	1 017 €	18,25 %	20,48 %	+ 12,22 %
Vigneux-sur-Seine	27 303	19,87 %	700 €	17,96 %	17,96 %	0 %
Viry-Châtillon	31 990	24,82 %	733 €	21,58 %	24,82 %	+ 15,01 %
Yerres	29 265	19,55 %	1 030 €	25,59 %	25,59 %	0 %
Les Ulis	24 954	20,59 %	530 €	16,81 %	16,98 %	+ 1,01 %

\* Le montant moyen est obtenu en additionnant le montant de la taxe d'habitation perçue par les communes et celui perçu par les intercommunalités quand elles existent, divisé par le nombre de foyers fiscaux de la commune (chiffres 2012 du ministère des Finances).



# Taxes locales, mode d'emploi

**C**e tableau présente les taux des taxes locales dans les communes de plus de 10 000 habitants (les seules recensées sur le site du ministère de l'Économie et des Finances). Nous avons retenu les deux taxes principales payées par les ménages : la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti.

■ **La taxe d'habitation** est payée par ceux qui occupent un logement (propriétaires et locataires). Son montant dépend de la taille et du confort du logement, et de la valeur locative de base de l'immeuble ou de la maison — fixée en 1970 en fonction des quartiers, elle est augmentée chaque année selon un taux fixé par l'État — sur lesquels on applique les taux votés par les collectivités. Sur la période 2007-2013, la loi a changé. Dans le but de compenser la perte de la taxe professionnelle (autrefois payée par les entreprises) qu'ont connue les villes, le gou-

vernement Fillon a décidé de modifier l'affectation des taxes. Ainsi, à partir de 2011, le produit de la taxe d'habitation revient uniquement à la commune ou à l'agglomération. Pour les habitants des villes en intercommunalité, la part départementale intègre la colonne « intercommunalité » sur les feuilles d'impôts. Pour les autres communes, le taux départemental a été agrégé aux taux communaux. Ces différences nous empêchent de présenter l'évolution de la taxe d'habitation commune par commune sur la période située entre 2007 et 2013. Pour permettre une comparaison entre les villes, nous indiquons le montant moyen versé par foyer fiscal.

■ **La taxe foncière** est payée par les seuls propriétaires. Son taux est fixé chaque année par la commune, mais aussi par le département. Jusqu'en 2011, il y avait aussi une part régionale qui a,

depuis, été agrégée à la part départementale. Dans notre tableau, nous indiquons l'évolution de la part communale.

■ **D'autres taxes** apparaissent sur les feuilles d'impôts locaux : comme la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) ou encore la taxe spéciale d'équipement (TSE), qui finance les projets de transports du Grand Paris. Par ailleurs, la contribution à l'audiovisuel public, appelée redevance audiovisuelle jusqu'en 2009, est envoyée avec la taxe d'habitation.

■ **Exonérations et abattements.** Les foyers aux revenus modestes bénéficient d'exonérations totales ou partielles de leurs impôts locaux. Par ailleurs, les villes peuvent décider d'abattements qui s'appliquent à tout le monde (c'est souvent une façon de compenser des bases locatives trop élevées) ou à certaines catégories de population. **BLANDINE SEIGLE**



# « Les ronds-points sont très fleuris ! »

**TÉMOIGNAGE** Dominique Favreul, habitant d'Orsay

**D**ans son pavillon perché sur les hauteurs de la ville, Dominique Favreul affiche une moue fataliste. Cet artiste peintre de 58 ans vit depuis 22 ans à Orsay, la commune où la facture moyenne de la taxe d'habitation perçue par la ville et l'intercommunalité est la plus élevée : 1 096 € en moyenne par foyer, contre 719 € pour la moyenne des villes essonniennes de plus de 10 000 habitants. « On paie cher, mais les retombées ne sautent pas aux yeux, grince ce père de quatre enfants, marié à un médecin qui exerce sur la ville. Ah, si : j'oubliais les ronds-points sont très fleuris ! »

Une première charge que Dominique tempère en soulignant les efforts consentis par sa ville en termes de culture. « L'offre est formidable, ici. J'ai pu tester le sérieux de la commune dans ce secteur lorsque j'y ai exposé. C'était très professionnel. » L'artiste mesure aussi les efforts en termes de politique sociale. « Mes quatre enfants ont été scolarisés au Cours secondaire d'Orsay, un établissement privé. Tous les enfants de la ville pouvaient profiter des aides de la ville pour la cantine. C'est appréciable. »

Si, sur ces domaines, Dominique estime en avoir pour son argent, d'autres aspects du quotidien sont,



**Orsay, hier.** Dominique Favreul, 58 ans, vit dans la commune où la taxe d'habitation est la plus élevée du département, avec une moyenne de 1 096 € par foyer. (LP/L.D.)

selon lui, délaissés par la municipalité. « Il y a des efforts à faire en matière de voirie et de sécurité. Dans mon quartier, les trottoirs sont dans un piteux état. Cela manque d'entretien. Et puis, le climat général se dégrade. On ne compte plus les voitures rayées ou les rétroviseurs cassés dans ma rue. » **LD.**

## Des taxes « assez injustes »

**Sainte-Geneviève-des-Bois.** C'est une ville qui se targue de faire partie « de celles qui, en Essonne, appliquent la plus faible pression fiscale parmi les communes de la même taille ». A